

# HORAIRE 2024

## SAMEDI

DU 4 MAI AU 29 JUIN

de 8h00 à 16h00

## SAMEDI

DU 7 SEPTEMBRE AU 9 NOVEMBRE

de 8h00 à 16h00

## SAMEDI

DU 6 JUILLET AU 31 AOÛT

de 8h00 à 12h00

## MERCREDI

DU 1 MAI AU 28 AOÛT

de 16h00 à 20h00

## MERCREDI

DU 16 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE

de 13h00 à 17h00

## MERCREDI

DU 4 SEPT. AU 9 OCTOBRE

de 13h00 à 18h00

## AVANT DE VOUS PRÉSENTER À L'ÉCOCENTRE

### TRIEZ LES MATÉRIAUX PAR CATÉGORIES

- FEUILLES MORTES SAC PAPIER ACCEPTÉ
- FEUILLES MORTES SAC PLASTIQUE: DÉFAIRE SUR PLACE
- BRANCHES: LES PAQUETS DE BRANCHES DOIVENT AVOIR UN DIAMÈTRE MAXIMUM DE 3 POUCES ET UNE LONGUEUR MAXIMAL DE 6 PIEDS
- DÉMONTER TOUTES LES BOÎTES DE CARTONS
- DÉMONTER LES MEUBLES
- SÉPARER LES PNEUS DES JANTES
- DÉMONTER LES GROS REBUTS EN PLUS PETITS MORCEAUX

# ÉCOCENTRE

Municipalité de  
**BEAUMONT**



## OUVERTURE

### MERCREDI 1 MAI 2024 de 16h à 20h

Vous devez obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo, et selon votre situation, une des preuves suivantes : compte de taxes de l'année en cours ou acte notarié, bail ou facture d'électricité (pour les locataires).

*Restez poli et courtois  
avec les employés !*

MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT  
48, CHEMIN DU DOMAINE, BEAUMONT  
418 833-3369 - WWW.BEAUMONT-QC.COM



## MATIÈRES REFUSÉES

- **Tout récipient de plus de 20 litres contenant des huiles, résidus dangereux, comburant (chlore, peroxyde) ou tout autre liquide ou matières identifiables ou non**
- Plantes envahissantes
- Souches (peu importe la grosseur)
- Matériaux secs : béton, briques et bardeau d'asphalte
- Matériaux d'excavation : terre, sable, gravier, pierre, asphalte
- Sols contaminés
- Bois enduit de créosote ou goudronné
- Bonbonnes de gaz comprimé (autre que le propane)
- Déchets biomédicaux et radioactifs, acides, cyanure et BPC
- Fumiers et boues de toutes natures
- Résidus contenant de l'amiante
- Animaux morts
- Matériel explosif, les contenants pressurisés, la dynamite, les armes et munitions
- Un objet ou une matière qui, lors de sa manipulation ou de son traitement, peut causer des bris, des accidents ou des dommages aux installations, à l'équipement ou au personnel
- Toute matière ou liquide impossible à identifier
- Chenille de motoneige, VTT et excavatrice
- Dynamite, les armes et munitions
- Pneus de machinerie
- Meuble non démonté

*Nouveau cette année  
Donnez au suivant!*

**VOUS POUVEZ LAISSER DES OBJETS OU PETITS MEUBLES  
EN BON ÉTAT POUR DONNER AU SUIVANT !**

## MATIÈRES ACCEPTÉES

- Résidus alimentaires et ordures ménagères
- Métaux : ferreux et non ferreux (ex.: tôle, gouttières, cuivre, jantes, réservoir d'eau chaude, etc...)
- Détecteurs de fumée
- Poussière de finition, bran de scie, cendre froide
- Huile à moteur usée (non mélangée avec un autre produit de moins de 20 litres) **AUCUN CONTENANT EN VERRE**
- Antigél pour véhicule (type Prestone)
- Aérosol lubrifiant (WD-40) et nettoyeur à frein
- Filtres à huile usés
- Huile végétale liquide
- Peinture au latex (à l'eau), alkyde (à l'huile), à métal, antirouille et aérosol
- Teinture, vernis et laque
- Protecteur à bois et à maçonnerie
- Tubes fluorescents
- Lampes UV et germicides, fluo-compactes (LFC), UHP/à arc en mercure, à décharge à haute intensité (DHI) et autres
- Piles
- Batteries d'auto et de tout autre véhicule électrique, batteries pour divers autres appareils
- Produits électroniques
- Cartouche d'encre
- Appareil de réfrigération, de climatisation et refroidisseur
- Matières recyclables visées par la collecte sélective
- Feuilles et résidus verts
- Matériaux de construction (ex: bois avec ou sans vis et clous, gypse, céramique)



## CONSIGNES

1. Les enfants et les animaux devront rester dans les véhicules en tout temps;
2. Si vous avez besoin d'aide pour manipuler des objets, soyez accompagné d'une personne capable de vous aider à décharger vos matières ;
3. Limitez vos visites et venez seulement lorsque vous avez beaucoup de matières ou objets volumineux